



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Beijing +20 : Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les États et Territoires insulaires océaniques

Beijing, vingt ans plus tard : quel bilan¹ ?



Depuis vingt ans, il est de plus en plus largement admis que l'égalité entre les sexes fait partie intégrante du développement socioéconomique, politique et culturel des États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO). En témoigne le vaste corpus de réformes et de politiques novatrices mises en œuvre par ces pays. Depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing, la grande majorité des ÉTIO ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et font régulièrement état des progrès réalisés vers la pleine application de cet instrument. Aux quatre coins de l'Océanie, des initiatives ont vu le jour dans le but de renforcer les capacités des pouvoirs publics et de la société civile

¹ Les informations contenues dans le présent document sont tirées du rapport « Beijing +20 : Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les États et Territoires insulaires océaniques », publié par la CPS avec le soutien d'ONU Femmes. L'intégralité du rapport est disponible en anglais sur le site Internet de la CPS : <http://www.spc.int/images/publications/en/Corporate/Beijing20.pdf>

dans les différents aspects de la prise en compte de la dimension du genre. Les ÉTIO ont donc, pour la plupart, adopté des politiques nationales traitant tout particulièrement de l'égalité hommes-femmes et se sont dotés notamment de mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la condition féminine. Six d'entre eux appliquent actuellement des mesures de discrimination positive et onze pays ont réalisé des études nationales sur la prévalence de la violence familiale qui ont orienté la conception et l'adoption de lois spécifiques visant à protéger les femmes contre la violence.

Les effets de ces réformes sur la promotion de la condition féminine en Océanie transparaissent dans de très nombreux contextes et se manifestent dans divers domaines, notamment dans le niveau d'instruction des femmes, leur capacité de leadership au sein des communautés et des organisations de la société civile, leur esprit d'entreprise et leur dynamisme économique. Toutefois, certaines inégalités récurrentes entre les sexes persistent dans tous les secteurs. On note notamment le taux élevé de violence sexiste, la faible proportion de femmes aux postes de décision à tous les échelons, la sous-représentation marquée des femmes dans l'économie formelle, l'accès inéquitable aux services médicosociaux et l'absence de prise en compte des préoccupations exprimées par les femmes dans les stratégies en rapport avec les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire et les énergies renouvelables.

Principales conclusions :

- Les femmes sont particulièrement vulnérables à la misère et à la pauvreté, notamment dans un contexte où les prix des carburants et des produits alimentaires explosent et où les envois de fonds de membres de la famille expatriés diminuent. La faible protection sociale offerte par l'État et l'érosion des systèmes de solidarité traditionnels viennent aggraver la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté. La timidité des progrès réalisés en matière de participation des femmes au marché du travail et d'accès à l'emploi et au travail décent, ainsi que la surreprésentation persistante des femmes dans le secteur informel et les activités de subsistance sont autant de sujets de préoccupation.

- **La parité filles-garçons dans l'enseignement primaire gagne du terrain dans la plupart des ÉTIO.** Cependant, dans l'enseignement secondaire et supérieur, les risques de mariage précoce et de grossesse, les dangers encourus lors du trajet vers le lieu d'enseignement, le manque de blocs sanitaires sécurisés dans les établissements, le risque permanent de harcèlement et d'agressions sexuelles et les dépenses associées à la scolarité continuent de peser sur les taux de scolarisation et d'abandon scolaire chez les filles. La ségrégation entre les sexes qui caractérise le marché de l'emploi ainsi que le poids des rôles traditionnellement attribués à chaque sexe expliquent pourquoi, chez les femmes, de bons résultats scolaires ne sont pas toujours synonymes de meilleures opportunités de carrière.

- **Des efforts conséquents ont été concédés afin de mieux étudier le problème des violences faites aux femmes** et de faciliter la comparaison des données collectées à travers la région. À titre d'exemple, une étude portant sur l'incidence des violences sexuelles et physiques en Océanie a récemment été réalisée conformément à la méthode de recherche sur les violences faites aux femmes mise au point par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)². Cette étude conclue à des taux de prévalence allant de 32 % aux Îles Cook à 68 % à Kiribati³. Pourtant, l'accès à la justice pour les femmes ayant survécu à la violence demeure inadéquat et peu de données sont disponibles concernant le taux de poursuites judiciaires engagées à l'encontre des auteurs de ces violences.

- **L'accès aux services sociaux pour les rescapés de violences reste insuffisant.** Une planification et des financements renforcés sont nécessaires à la prévention des violences sexistes et à l'atténuation de leurs conséquences sur les femmes et les filles.

² OMS et PATH (Program for Appropriate Technology in Health), 2005.

³ Quatre des études relatives aux violences conjugales sexuelles et/ou physiques concluent aux taux de prévalence suivants : 32 % aux Îles Cook, 51 % aux Îles Marshall, 64 % aux Fidji et 68 % à Kiribati.

· Globalement, l'ensemble des ÉTIO ont enregistré des progrès dans le domaine de la santé maternelle. **L'accès aux services de santé reproductive reste problématique pour certaines femmes, de par les différents obstacles qu'elles rencontrent : âge, situation géographique, obstacles culturels, handicap, incapacité à disposer de leur corps.** Pour de nombreuses femmes, la reconnaissance et le respect de leurs droits sexuels et reproductifs ne sont pas encore d'actualité. Les maladies non transmissibles pèsent de plus en plus lourd sur la santé féminine et elles contribuent à augmenter encore la charge de travail des femmes qui sont souvent les principaux aidants familiaux.

· Des progrès vers plus de participation des femmes dans la vie politique ont pu être observés. **Six ÉTIO déclarent avoir mis en place des mesures de soutien aux femmes candidates aux élections, tant au niveau national que local⁴.** Ces avancées sont prometteuses et sont susceptibles d'avoir un écho important dans la prise en compte des problématiques rencontrées par les femmes. Toutefois, les normes liées au genre et les facteurs politiques et socioéconomiques en jeu continuent de brider la représentation des femmes en politique à tous les niveaux. À la date de rédaction du présent article, seuls 86 sièges parlementaires dans le Pacifique sont occupés par des femmes. Les Territoires français océaniques montrent la voie dans ce domaine puisque les femmes représentent 56 % de l'assemblée polynésienne, 42 % du congrès de Nouvelle-Calédonie et 20 % de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna.

· Bien que **la plupart des ÉTIO disposent de politiques générales nationales sur le genre**, les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre sont souvent insuffisantes. Les engagements affichés dans les politiques de genre doivent désormais être transposés dans les stratégies de développement nationales et les stratégies sectorielles où la question du genre est généralement absente ou reléguée dans une section à part, à défaut d'être intégrée à l'ensemble des stratégies et objectifs de développement. Les rares cas où cette question est intégrée, même partiellement, dans les activités sectorielles des pouvoirs publics concernent généralement les secteurs de la santé et de l'éducation.

· Les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme⁵ sont bien établis à travers la région et jouent un rôle essentiel dans la promotion de politiques publiques sensibles au genre. Pour autant, ils restent nettement en marge des instances publiques et sont généralement sous-financés et en sous-effectif, ce qui limite leur capacité à peser sur les politiques nationales et sectorielles. À ce constat s'ajoute un rôle de coordination et de veille parfois mal défini.

· **Un nombre croissant de données statistiques ventilées par sexe est désormais disponible** dans la région. Il convient de renforcer la capacité à exploiter ces informations à l'appui de l'ensemble des politiques publiques sectorielles. Il est par ailleurs nécessaire d'accroître le champ des données recueillies afin de mieux cerner certaines problématiques telles que les inégalités salariales, l'incidence du genre dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'économie de l'information, l'estimation de la valeur des services de soin à la personne non rémunérés ou le coût des violences familiales.



⁴ Samoa, la province de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu.

⁵ La Plateforme d'action de Beijing définit les « mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme » comme suit : « Tout État devrait avoir un mécanisme chargé de la promotion de la femme, qui soit la principale entité de coordination des politiques nationales. De tels mécanismes ont pour tâche essentielle d'appuyer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs et dans toutes les entités de l'État. » (paragraphe 201)

· **Le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et dans l'adaptation au changement climatique gagne en reconnaissance.** Néanmoins, certaines pratiques traditionnelles continuent de brider la participation des femmes dans la gestion du foncier et il est encore rare de voir leurs préoccupations prises en compte dans les stratégies environnementales et climatiques.

· **La majeure partie des ÉTIO imposent désormais le même âge légal de mariage pour les hommes et les femmes.** Des progrès ont été réalisés en matière de réduction des cas de grossesse précoce et les efforts déployés s'intensifient pour réduire certains des effets durables de telles grossesses sur les perspectives scolaires des jeunes filles et sur leurs perspectives d'avenir, dans tous les aspects de leur vie.

· Le **Programme d'action de Beijing conserve son statut d'instrument incontournable** et de document de référence dans l'accélération des progrès accomplis vers la réalisation de l'égalité des sexes. Les engagements pris en faveur de la mise en œuvre pleine et entière du Programme d'action de Beijing méritent de figurer en bonne place parmi les priorités stratégiques des ÉTIO, des partenaires du développement et de la société civile. La Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes de 2012 rappelle l'engagement affiché par les pays océaniques en faveur de l'égalité hommes-femmes et préconise un renforcement des actions nationales en faveur de politiques et de programmes publics sensibles au genre. Malgré tout, dans la plupart des ÉTIO, l'attention, les ressources et les capacités consacrées à l'égalité entre les sexes sont encore insuffisantes pour produire des résultats tangibles.

À l'heure où les pays du monde entier sont engagés dans des négociations pour définir « l'avenir que nous voulons » dans le cadre d'un programme de développement qui succèdera aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015, il importe de rappeler certaines des recommandations énoncées par les participants à la douzième Conférence régionale sur la condition féminine qui :

- **Appellent l'ensemble des parties prenantes – pouvoirs publics, partenaires du développement, société civile et organisations régionales – à intensifier les efforts engagés en faveur d'une coordination et d'une harmonisation accrues, notamment pour ce qui est de l'établissement de rapports sur le genre et les programmes de développement. (paragraphe 79)**
- **Appellent les dirigeants océaniques, les organisations membres du CORP et les partenaires du développement à promouvoir activement la création d'un objectif consacré exclusivement à l'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après 2015, et demandent l'intégration des questions de genre dans tous les secteurs. (paragraphe 81)**
- **Plaident en faveur du renforcement des organismes nationaux de promotion de la condition féminine et des organisations de la société civile, en vue de s'assurer que les programmes régionaux et mondiaux tiennent compte de l'opinion et des expériences des femmes, des jeunes femmes et des femmes en situation de handicap du Pacifique. (paragraphe 82)**